

## Annexe aux directives pour l'évaluation des équivalences

L'aperçu suivant fournit des renseignements sur les formations évaluées par la Commission d'assurance qualité et les décisions y relatives (état au 10 septembre 2014). La liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée ultérieurement.

### 1. Equivalence avec les modules Management ASFC-SVF (prise en compte des acquis et des formations selon la Loi fédérale sur la formation professionnelle, réglée selon l'art. 4 OFPr du 19.11.03)

Niveaux de formation	Institutions	Formations / Diplômes	Remarques / Précisions
<b>Université / Haute école spécialisée</b>	Université / Haute école spécialisée (HES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'entreprise</li> <li>- Economie politique</li> <li>- Informatique de gestion</li> <li>- Ingénierie de gestion</li> <li>- Pédagogie économique</li> <li>- Histoire économique</li> <li>- Chimie économique</li> </ul>	<p>Etudes avec obtention d'un bachelor dans le domaine des sciences économiques en tant branche principale ou branche secondaire, ou diplôme d'études postgrades (Master of Advanced Studies) dans le domaine des sciences économique ou dans un domaine apparenté.</p> <p>L'ASFC ne vérifie pas les contenus. L'équivalence est illimitée dans le temps. Aucune demande d'équivalence n'est nécessaire.</p>
<b>Ecoles supérieures</b>	- Ecole supérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole supérieure de commerce (ESC)</li> <li>- Hôtelier-Restaurateur ES/SHL</li> <li>- Gestionnaire en tourisme diplômé/e ES</li> <li>- Économiste en textile diplômé/e ES</li> <li>- Marketing manager diplômé/e ES</li> </ul>	<p>Etudes avec obtention d'un diplôme ESC.</p> <p>L'ASFC ne vérifie pas les contenus. L'équivalence est illimitée dans le temps. Aucune demande d'équivalence n'est nécessaire.</p>
	Ecole supérieure	Ecole supérieure SANS orientation commerciale	L'ASFC vérifie les contenus. Il convient de faire des demandes d'équivalence. Il n'y a pas de période de validité. L'attestation est à durée indéterminée.
<b>Examens professionnels supérieurs (diplôme fédéral)</b>		<p>Tous les diplômes avec une orientation commerciale, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de marketing</li> <li>- Chef de vente</li> <li>- Conseiller en relations publiques</li> <li>- Expert en management de l'organisation</li> <li>- Expert de la bancassurance</li> <li>- Dirigeant d'entreprise</li> <li>- Chef de commerce international</li> <li>- Expert en finances et controlling</li> <li>- Expert comptable</li> <li>- Expert fiscal</li> <li>- Expert fiduciaire</li> <li>- Administrateur diplômé de biens immobiliers</li> <li>- Chef/fe d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration</li> </ul>	<p>Examens réussis.</p> <p>L'ASFC ne vérifie pas les contenus. L'équivalence est illimitée dans le temps. Aucune demande d'équivalence n'est nécessaire.</p> <p>Il est conseillé aux candidat-e-s à l'examen professionnel fédéral de vérifier l'état de leurs connaissances à l'aide des séries d'examens ASFC des années précédentes et, le cas échéant, de suivre les modules correspondants.</p> <p>L'ASFC compte sur la responsabilité de chacun.</p>

Niveaux de formation	Institutions	Formations / Diplômes	Remarques / Précisions
		Formations SANS orientation commerciale	L'ASFC vérifie les contenus. Il convient de faire des demandes d'équivalence. Il n'y a pas de période de validité.
<b>Examens professionnels (brevet fédéral)</b>	–	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Tous les diplômes avec une orientation commerciale, notamment:</li> <li>– Agent technico-commercial</li> <li>– Spécialiste en marketing</li> <li>– Spécialiste de vente</li> <li>– Spécialiste du commerce de détail</li> <li>– Spécialiste en gestion du personnel / Spécialiste en ressources humaines</li> <li>– Spécialiste en relations publiques</li> <li>– Spécialiste d'achat / approvisionnement</li> <li>– Spécialiste en organisation d'entreprise</li> <li>– Spécialiste de la bancassurance</li> <li>– Spécialiste en assurances</li> <li>– Conseiller financier</li> <li>– Employé(e) de banque diplômé</li> <li>– Agent(e) de voyages</li> <li>– Spécialiste en finance et comptabilité</li> <li>– Agent(e) fiduciaire</li> <li>– Assistant(e) de direction</li> <li>– Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel</li> <li>– Spécialiste en administration publique</li> <li>– Spécialiste de commerce international</li> <li>– Spécialiste en assurances sociales</li> <li>– Spécialiste en logistique</li> <li>– Agent/e de transport et logistique</li> <li>– Gérant/e d'immeubles</li> </ul>	<p>L'ASFC ne vérifie pas les contenus. L'équivalence est illimitée dans le temps. Aucune demande d'équivalence n'est nécessaire.</p> <p>Il est conseillé aux candidat-e-s à l'examen professionnel fédéral de vérifier l'état de leurs connaissances à l'aide des séries d'examens ASFC des années précédentes et, le cas échéant, de suivre les modules correspondants.</p> <p>L'ASFC compte sur la responsabilité de chacun.</p>
<b>Examens professionnels (brevet fédéral)</b>		Formations SANS orientation commerciale	L'ASFC vérifie les contenus. Il convient de faire des demandes d'équivalence.
<b>Filières de formation en management</b> du degré tertiaire SANS reconnaissance fédérale		Tous les diplômes	L'ASFC vérifie les contenus. Il convient de faire des demandes d'équivalence.
<b>Formation professionnelle initiale</b> (certificat de capacité fédéral)		Tous les diplômes	Aucune équivalence n'est accordée aux diplômes du degré secondaire II.

## 2. Equivalence avec les modules Leadership ASFC-SVF

Il n'existe pas de reconnaissance d'équivalence pour les modules Leadership.  
 Décision de la Commission d'assurance qualité ASFC-SVF du 10 septembre 2014.